

# DU DÉBOULONNAGE DES STATUES

## Lettre à Hippolyte Foucq

par Gilles GAUVIN

Monsieur le Président,

En étudiant aujourd'hui votre longue et riche carrière d'homme de lettres, j'ai remarqué que parmi vos multiples activités vous n'avez pas manqué de discourir sur les « gloires réunionnaises »<sup>1</sup>. Si vous avez consacré votre vie intellectuelle à mieux faire connaître, à travers ouvrages et articles, les grands poètes de La Réunion, dont tout particulièrement Leconte de Lisle, vous avez également participé à de nombreux hommages, à des inaugurations de statues, de bustes ou encore de plaques commémoratives en l'honneur des « Réunionnais illustres »<sup>2</sup> parmi lesquels ne figure d'ailleurs qu'une seule « héroïne » en la personne de Juliette Dodu<sup>3</sup>. Mais il en va de même dans la statuaire nationale, où Jeanne d'Arc fait figure d'exception...

Bien des personnes dont vous avez honoré la mémoire, d'une façon ou d'une autre, sont aujourd'hui inconnues des Réunionnais et ne suscitent aucun débat. Citons le docteur Félix Guyon, père de l'urologie moderne qui fut notamment président de l'Académie de médecine à Paris et dont un hôpital pour enfants porte encore le nom à Saint-Denis; Mézière Guignard, enseignant émérite et proviseur au lycée Leconte-de-Lisle, chef du Service de l'Instruction Publique, élu président de l'Académie en 1926, et dont vous avez inauguré le buste, dans le jardin de l'hôtel de ville de Saint-Pierre, en 1928; le docteur Henri Azéma, membre fondateur de l'Académie en 1913, qui aura partagé sa vie entre la médecine, la politique et la recherche historique, et dont vous avez prononcé l'éloge funèbre en 1932. On pourrait encore évoquer Léon Dierx, sur la maison natale de qui vous avez inauguré une plaque, en 1925. Si son nom est aujourd'hui associé dans les esprits au musée des Beaux-Arts à Saint-Denis doté en particulier d'une riche collection de peintres impressionnistes, je doute que beaucoup de Réunionnais sachent vraiment qui était cet homme. Même si l'oubli est aussi ce qui permet d'avancer, les sociétés perdent parfois étrangement la mémoire de

1 Hippolyte Foucq, « Une gloire réunionnaise, le Dr Félix Guyon », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1924, vol. 7, p. 6-7.

2 Hippolyte Foucq, « Les Réunionnais illustres », in *Richesses de France. La Réunion*, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1956, p. 48-53.

3 Hippolyte Foucq, « Juliette Dodu. Allocution prononcée le 11 novembre 1924 à l'inauguration de la plaque posée sur la maison natale de l'héroïne à St-Denis », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1924, vol. 7, p. 93-95.

certaines faits qui ont pourtant traumatisé des générations. J'ai moi-même ainsi découvert que des élèves du collège où j'enseignais en Normandie ne savaient pas à quoi renvoyait le monument qu'ils voyaient tous les jours sur le chemin de l'école et qui n'était autre que le monument aux morts de la Grande Guerre.

Parmi tous ceux à qui vous avez tenu à rendre hommage, j'aimerais vous entretenir aujourd'hui de certains qui sont sous les feux de l'actualité du fait de résurgences mémorielles liées à des périodes particulièrement controversées de notre passé, à savoir la colonisation et l'esclavage. Il s'agit de François de Mahy, dont vous avez prononcé le discours d'inauguration de la statue, à Saint-Pierre, en 1934<sup>4</sup>, de Marius et Ary Leblond, dont vous avez fait l'éloge lors de l'attribution de leurs noms à une rue de Saint-Pierre en 1968<sup>5</sup>, mais également de Mahé de La Bourdonnais qui figure au panthéon des célébrités dont vous avez défendu l'héritage.

Depuis les années 1990, les sociétés occidentales sont marquées par un phénomène que vous n'avez pas connu. Il s'agit de la mise en œuvre de lois mémorielles<sup>6</sup> qui tentent de répondre aux revendications de victimes, de descendants de victimes ou de minorités. Les idées qui guident ces politiques sont « qu'il est possible, à travers la mémoire et 'les leçons du passé' d'armer aujourd'hui le citoyen contre des violences à venir »<sup>7</sup>, qu'il est nécessaire de redonner toute leur place dans le récit national à certains oubliés de l'histoire, voire à leur rendre justice sous forme de réparations. Quatre grandes lois mémorielles ont ainsi été votées en France : la loi Gayssot en 1990, réprimant le racisme et l'antisémitisme, deux lois en 2001 reconnaissant d'une part le génocide arménien et d'autre part la traite et l'esclavage pratiqués par les Européens comme un crime contre l'humanité (dite « Loi Taubira ») et enfin la loi de 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution en faveur des rapatriés.

Concernant la question de l'esclavage, plusieurs décisions politiques ont été prises comme l'instauration dans le calendrier national, depuis le 10 mai 2006, d'une commémoration des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, puis, depuis 2017, de celle du 23 mai en souvenir des victimes de l'esclavage colonial. Des progrès ont été faits dans l'enseignement et la recherche. Une sculpture mémorielle, *Le cri, l'écrit* de Fabrice Hyber, a été

4 Hippolyte Foucq, « Inauguration de la statue de François de Mahy, à Saint-Pierre, le 22 juillet 1934 (Discours) », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1933-34, vol. 12, p. 157-163.

5 Hippolyte Foucq, « Inauguration à Saint-Pierre de la rue Marius-Ary Leblond », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1967-68, vol. 23, p. 174-177.

6 L'expression « lois mémorielles » apparaît en France en 2005. Sébastien Ledoux (dir.), *Les lois mémorielles en Europe*, Parlement [s]. Revue d'histoire politique, 2020, hors-série n° 15.

7 Sarah Gensburger, Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoires ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2017, p. 11.

installée au jardin du Luxembourg. Un mémorial aux victimes de l'esclavage regroupant quelque 200 000 noms d'esclaves affranchis en 1848 devrait bientôt être érigé au jardin des Tuileries. Parmi toutes les autres mesures, on peut citer la création d'une Fondation pour la Mémoire de l'esclavage dont le projet est de « transmettre l'histoire par la culture », mais également de contribuer à la construction citoyenne<sup>8</sup>. Les mémoires sont-elles pour autant apaisées sur le sujet? Le choix de deux dates nationales, en sus des cinq propres à chaque département d'outre-mer, souligne la difficulté à réduire les fractures mémorielles liées à l'esclavage<sup>9</sup>. Par ailleurs, la controverse qui s'est produite à propos de l'article 4 de la loi du 23 février 2005, affirmant le « caractère positif » de la colonisation<sup>10</sup>, témoigne d'un passé qui « ne passe pas »<sup>11</sup>, comme cela a été dit dans un célèbre ouvrage à propos de l'époque du régime de Vichy (période trouble et complexe que vous avez connue en tant que chef du Service de l'Instruction Publique). Certains n'hésitent d'ailleurs pas à réaffirmer haut et fort, non sans provocation, comme l'a fait Éric Zemmour, candidat à la présidentielle de 2022, que « la colonisation a été une bénédiction »<sup>12</sup>. Les terribles « enfumades » et autres massacres pratiqués par les troupes du Général Bugeaud en 1830, pour lancer la conquête coloniale de l'Algérie, sont ainsi passés aux oubliettes de l'histoire.

Parmi les héritages liés à l'esclavage et à la colonisation qu'il nous faut aujourd'hui assumer, il reste quelques traces dans notre patrimoine mobilier à La Réunion, comme des bâtiments, des statues ou des noms de rue. Ce patrimoine est donc lui aussi sujet à débat, mais, plus encore, il est le théâtre de revendications et de comportements iconoclastes. En mai 2020, après la mort de l'Afro-Américain George Floyd, tué lors de son interpellation par la police de Minneapolis, un mouvement de colère populaire s'est en effet diffusé, aux États-Unis puis dans le monde, en particulier sous la forme d'une destruction de statues de personnalités impliquées dans la pratique de l'esclavage ou ayant joué un rôle dans la colonisation européenne. Les Antilles françaises, mais aussi La Réunion, ont été touchées par ce mouvement *Black Lives Matter* et par une volonté de déboulonner certaines statues. Cependant, lorsqu'on est attentif à la chronologie, on remarque que les contestations en Martinique, à La Réunion et, plus globalement en France, ont commencé avant ce mouvement mondialisé

8 La Fondation a été créée en 2019. [memoire-esclavage.org](http://memoire-esclavage.org).

9 Dans un communiqué de presse du 26 avril 2021, le *Comité de Marche 98*, association très influente sur la question, annonçait son départ du conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage au prétexte qu'une circulaire ministérielle envoyée le 16 avril 2021 aux préfets, et inspirée par la FME, ne traitait pas le 23 mai au même titre que le 10 mai.

10 Loi 2005-158, portant reconnaissance de la nation et contribution en faveur des rapatriés. L'alinéa 2 de l'article, qui faisait débat, a été finalement abrogé en 2006.

11 Éric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

12 Propos tenu lors d'une émission sur la chaîne La 1<sup>ère</sup>. [Publicsenat.fr](http://Publicsenat.fr). Article paru le 24 mars 2022. Site consulté le 26 mars 2022.

de 2020<sup>13</sup>. En 2011, à l'occasion des dix ans de la « loi Taubira », la statue de Mahé de La Bourdonnais, sur la place de la préfecture à Saint-Denis, avait déjà été bâillonnée et recouverte d'un panneau « je suis raciste ». Le 12 mai 2015, le visage de la statue était recouvert d'un drap blanc, et affublé d'un panneau avec le même slogan. Une pétition recueillant 1 380 signatures avait alors été lancée pour demander le retrait de la statue. En août 2020, suivant cette fois le mouvement mondial d'indignation, une nouvelle pétition était mise en ligne et un courrier envoyé à l'association des maires pour demander de « mettre en place une commission publique d'études et de concertation sur les noms des rues et des places publiques, sur les noms des écoles, des lycées, des collèges et des universités, sur les édifices publics ainsi que sur la place et les lieux des statues honorifiques afin que nous parvenions à un équilibre vis-à-vis de la représentation de l'histoire et de la mémoire de ce pays »<sup>14</sup>. En octobre 2021, la statue était cette fois recouverte entièrement de rose, sans que l'on sache s'il fallait y voir un lien avec le mois « d'octobre rose » consacré à la lutte contre le cancer du sein. Avec Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des Mascareignes de 1733 à 1746, à qui il est reproché le renforcement de la chasse aux Noirs-marrons, un autre personnage s'est retrouvé sous les feux de l'actualité. En effet, en juin 2020, des militants identitaires peignaient cette fois en rouge la tête de la statue de François de Mahy, à Saint-Pierre et recouvraient de peinture la plaque de la rue portant son nom. En novembre 2021, des militants du QG des Zazalé<sup>15</sup>, recouvraient cette fois la tête d'un voile rouge pour dénoncer son rôle dans la colonisation de Madagascar.

Que devons-nous faire de ces statues, Monsieur le Président? J'imagine que le féru de culture et de lettres classiques que vous étiez commencerait par me rappeler qu'étymologiquement le *monumentum* romain était un objet destiné à faire connaître à jamais le *nomen*, c'est-à-dire le nom de celui qui a accompli un fait important pour son pays. Ce monument était donc destiné à assurer la renommée d'un homme désigné comme un modèle pour l'ensemble de la société. C'est d'ailleurs ce que vous rappelez dans la conclusion du discours que vous avez prononcé lors de l'inauguration de la statue de François de Mahy: « À l'heure où nous avons tant besoin que l'on mette en juste place les valeurs morales et les vraies valeurs civiques, à l'heure où nous avons tant besoin que soient honorées et pratiquées les vertus de désintéressement de bonté, d'humanité, de fraternité sociale, nulle figure ne peut mieux nous en proposer le modèle que celle de François de Mahy »<sup>16</sup>.

13 Jacqueline Lalouette, *Les statues de la discorde*, Paris, Passé composés / Humensis, 2021

14 « Saint-Denis, une pétition demande le retrait de la statue de Mahé de Labourdonnais », [ipreunion.com](http://ipreunion.com), 28 avril 2020. Site consulté le 26 mars 2022.

15 Militants culturels et identitaires installés sur le rond-point de l'entrée de la ville du Tampon depuis la crise des Gilets Jaunes en 2019.

16 Hippolyte Foucque, *Pages Réunionnaises*, Saint-Denis, Imprimerie Cazal, 1962, p. 213.

Ce député de La Réunion (1870-1906), ministre de l'Agriculture (1882-1883) et ministre de la Marine et des Colonies (1883-1888), dont on fêtait alors le 104<sup>e</sup> anniversaire de la naissance à Saint-Pierre, était ainsi érigé en modèle à imiter. Vous en faites « un des plus grands enfants de ce pays »<sup>17</sup>. Vous brossez le portrait d'un homme modeste, attaché à « l'amour de son pays natal » (La Réunion), dont la maîtrise exceptionnelle de la rhétorique et la passion insufflée à ses discours faisaient de lui un des orateurs les plus suivis de son temps. Vous rappelez son engagement dans la vie politique insulaire en soulignant « l'affection reconnaissante que lui témoignaient les classes laborieuses »<sup>18</sup>. Enfin, et surtout, vous lui reconnaissez comme qualité suprême son « patriotisme ardent » et la « religion de la France »<sup>19</sup> qui guidait ses pensées et ses actes. À tel point, ajoutez-vous, que « de cet homme aussi on peut dire qu'il était un drapeau »<sup>20</sup>.

Cette statue est inaugurée en 1934, alors que la France vient de fêter l'apogée de son Empire lors de l'exposition coloniale de 1931. Le succès de cette glorification impériale fut indéniable : plus de 8 millions de visiteurs pour une France de 41 millions d'habitants ! Vous avez, vous-même, Monsieur le Président, participé à mettre en valeur La Réunion lors de ces manifestations nationales en l'honneur de la geste coloniale, par exemple en étant chargé de rédiger l'ouvrage présentant l'île à l'occasion de l'exposition coloniale organisée à Marseille en 1922<sup>21</sup>. La grande majorité de la population partage alors l'ambition coloniale défendue par la III<sup>e</sup> République. Très rares sont les voix qui dénoncent la colonisation<sup>22</sup>, comme celle de René Maran, d'origine guyanaise. Son prix Goncourt obtenu en 1921 pour *Batouala*<sup>23</sup>, le premier remporté par un écrivain noir, a d'ailleurs déclenché de vives polémiques dans la presse. L'auteur s'est vu rappelé à l'ordre par le Gouvernement et sommé de se taire du fait de son statut de fonctionnaire colonial. Le vibrant hommage que vous avez prononcé pour l'inauguration de la statue de François de Mahy, est donc dans l'air du temps et votre éloge n'a certainement pas laissé insensible l'élite insulaire présente avec vous devant le monument : le docteur Archambaud, maire de Saint-Pierre, Jean Chatel, maire de Saint-Denis, le docteur Gabriel Martin, maire de Saint-Paul, réunis autour du gouverneur Alphonse Choteau et du délégué du Gouvernement, l'Amiral Lucien Lacaze,

17 *Ibid.*, p. 209.

18 *Ibid.*, p. 212.

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*

21 Hippolyte Fouque, Raphaël Barquissau, et Hubert-Jacob de Cordemoy, *L'île de La Réunion (Ancienne Ile Bourbon)*, Paris, Emile Larose, 1923.

22 Alain Ruscio, « Contre l'Exposition coloniale de 1931 (Paris-Vincennes) : des voix fermes, mais bien isolées. Aperçus », *Aden*, vol. 8, no. 1, 2009, pp. 104-111.

23 René Maran, *Batouala*, Paris, Albin Michel, 2021. C'est le même éditeur qui avait publié l'ouvrage en 1921.

ministre de la Guerre de 1915 à 1917, Réunionnais « né accidentellement en France »<sup>24</sup>. Mais il s'agit aussi d'une manifestation qui n'est pas circonscrite à une élite puisque l'inauguration est suivie d'un banquet de 200 couverts et d'un bal populaire.

En ce début des années 1930, cette manière d'honorer De Mahy, surnommé « le Grand Créole », est d'une certaine façon dans la droite ligne de la pratique lancée par les sociétés antiques grecques et romaines. En effet, elles étaient toutes, même la démocratie athénienne, gouvernées par des valeurs aristocratiques. Il s'agissait de devenir soi-même « le premier » en cherchant à imiter (*imitari*) le modèle (*exempla*). Mais cette *imitatio*, en son sens étymologique, vous le savez mieux que quiconque, était alors loin d'être une simple invitation à la copie. « L'*imitatio* supposait la réflexion : réflexion sur les actes, réflexion sur les qualités qui les ont permises ; mais réflexion aussi, nécessairement sur les erreurs, sur les crimes parfois, et sur les faiblesses et les vices qui les avaient causés, voire, pire encore peut-être tolérés »<sup>25</sup>. Dans l'Antiquité ces statues étaient donc sujettes à discussion et on philosophait ou on apprenait la rhétorique, que vous avez tant appréciée, en débattant de la conduite de ces modèles. En outre, se côtoyaient dans l'espace public les statues d'hommes qui avaient été de fervents adversaires comme César et Pompée à Rome... Une telle pratique signifiait clairement que « l'action politique était conflictuelle »<sup>26</sup>. Après avoir disparu au Moyen-Âge, l'usage des statues comme modèle de vertu pour la cité réapparaît avec la Renaissance. En France, c'est tout particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, que l'on voit se multiplier les statues de « grands hommes », l'apogée étant atteint entre 1879 et 1914. La III<sup>e</sup> République construit alors son panthéon de nouveaux héros accompagné d'un imaginaire et d'une mythologie qui sont transmis dans les écoles en particulier par *Le Tour de France par deux enfants*<sup>27</sup>. Les enfants y apprennent en outre que l'humanité est divisée en quatre « races » (blanche, noire, rouge, jaune) dont la suprématie revient à la « race blanche » ; on y découvre la grandeur coloniale de la France et on y apprend à vénérer les grands hommes, souvent en partant des monuments rencontrés au fil de l'itinéraire des deux héros. Les statues participent ainsi à la construction d'une morale républicaine et ne sont plus là pour être interrogées, mais pour sacrifier la nouvelle religion républicaine. On n'y évoquait aucune des périodes les plus troubles de l'histoire de France : la Saint-Barthélemy,

24 Cette formule, qui ne manque pas de saveur, est utilisée dans sa fiche biographique rédigée dans le *Dictionnaire Biographique de La Réunion*, Imprimerie Graphica, Edition CLIP/ARS Terres Créoles, 1993, t. 1, p. 113,

25 Pierre Vesperini, « Essai sur la politique des statues à l'âge de la 'cancel culture' ». En ligne sur [www.philomag.com](http://www.philomag.com), 17 novembre 2021. Site consulté le 26 novembre 2022.

26 *Ibid.*

27 Ce manuel scolaire, rédigé par Augustine Fouillée-Tuillier, sous le pseudonyme de G. Bruno, a servi à l'apprentissage de la lecture. En 1914 il atteint un tirage de 7,4 millions d'exemplaires.

la Terreur révolutionnaire ou la Commune en sont par exemple absentes. Ce manuel publié en 1877 est resté en usage jusqu'au début des années 1950.

Vous étiez bien conscient qu'il a toujours eu des débats dans cette exposition publique de modèles à suivre. Ainsi, par exemple, dans le discours que vous avez prononcé pour l'inauguration, le 11 novembre 1968, de la plaque de la rue Marius et Ary Leblond, à Saint-Pierre, vous rappelez que « les écrivains, fussent-ils les plus grands, traversent après leur mort, dans la mémoire des survivants, une sorte de 'purgatoire' »<sup>28</sup>. Et cela est lié, expliquez-vous, à « ce rythme millénaire qui oppose les générations successives, les jeunes 'contestant', comme on dit aujourd'hui, les goûts, les modes de vie, même les valeurs intellectuelles et morales de leurs aînés »<sup>29</sup>. Il est vrai qu'en cette fin d'année 1968, les « aînés », auxquels vous appartenez alors, venaient d'être fortement secoués par les générations nées du baby-boom ! Le contexte, les espérances de la jeunesse et, au-delà, les attentes de la société française, n'étaient plus les mêmes que dans l'entre-deux-guerres. En outre, à La Réunion, cela faisait une décennie que le Parti communiste réunionnais, guidé par Paul Vergès, proposait à la pléthorique et misérable jeunesse réunionnaise un autre modèle politique. Marius et Ary Leblond étaient, pour cette génération se réclamant du tiers-mondisme et de la libération des peuples, les représentants d'une société coloniale aux préjugés racistes. Leur roman colonial, *Le Miracle de la race*, publié en 1914, qui raconte comment un enfant blanc, orphelin, contraint de rencontrer de jeunes Noirs sur les bancs de l'école, finit par s'engager dans le corps expéditionnaire lancé à l'assaut de Madagascar en 1895, en est l'exemple même. Leur abondante production littéraire n'est pas pour autant à livrer à un autodafé. Bien au contraire, nombre de leurs ouvrages demandent à être lus et étudiés car ils témoignent d'une époque et d'une société.

Mais revenons à François de Mahy. Au cœur de son action, expliquez-vous, il y a la volonté de défendre la politique coloniale de la France, car « France et colonies, cela n'a jamais fait qu'un pour lui »<sup>30</sup>. Vous vous montrez admiratif de la façon dont le député de La Réunion a toujours défendu l'intérêt et la grandeur de l'Empire : « il s'en prit personnellement à cette calomnie (qui a la vie dure...) qui présente la France comme incapable de coloniser »<sup>31</sup>. Vous liez ainsi *de facto* la grandeur nationale au rayonnement de la France à travers son empire colonial de 10 millions de kilomètres carrés. De Mahy se plaisait d'ailleurs à rappeler, soulignez-vous, que la constitution de l'an III (1795) stipulait : « les colonies françaises sont parties intégrantes et soumises à la même loi

28 Hippolyte Foucque, « Inauguration à Saint-Pierre de la rue Marius-Ary Leblond. 11 novembre », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1967-1968, vol. 23, p. 174.

29 *Ibid.*

30 Hippolyte Foucque, *Pages Réunionnaises*, *Op. cit.*, p. 212.

31 *Ibid.*

constitutionnelle »<sup>32</sup>. La Convention avait même décrété que ces colonies étaient divisées en départements, mais, étrangement, vous n'utilisez pas le mot. Vous rappelez juste que c'est, dans ce début des années 1930, au moment même où la France célèbre sa puissance impériale que la statue de François de Mahy est érigée et vous en concluez : « C'est le symbole de sa victoire »<sup>33</sup>.

En citant les propos du « Grand Créole », vous cherchez par ailleurs à souligner sa volonté farouche d'améliorer la condition de la « classe laborieuse » que vous assimilez aux descendants d'esclaves : « douée de rares qualités affectives, de grand courage, intelligente elle aussi, graduellement civilisée au contact des blancs et capable de tous les progrès qui sont l'apanage de l'humanité »<sup>34</sup>. Vous me direz, en effet, que vous ne faisiez que partager le discours d'un républicain comme Jules Ferry qui, le 28 juillet 1885, peu après la conférence de Berlin, justifiait la politique de colonisation en expliquant « qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures ». Je pense que vous conviendrez avec moi qu'un tel discours, d'ailleurs critiqué en son temps par Clémenceau, témoigne à présent d'une époque révolue. Presque 90 ans nous séparent de votre éloge de François de Mahy. Depuis, la connaissance historique a fait du chemin et le regard porté sur la question de la colonisation et de l'esclavage a évolué.

La vision que vous portez, à travers votre éloge de François de Mahy, sur la période de l'esclavage à La Réunion est tout aussi critiquable sur le plan historique. Ce natif de Saint-Pierre avait, selon vous, compris ce qui faisait « le génie même de Bourbon » : « la douceur de ses mœurs, par l'entente sociale, par le sens de l'homogénéité et de l'humanité qui se reflète dans son histoire »<sup>35</sup>. Vous partagez avec lui l'idée que l'île a accueilli « sans trouble les grandes lois de libération et d'égalité parce que déjà les dispositions bienveillantes réciproques des maîtres et des esclaves étaient chez nous séculaires »<sup>36</sup>. Plus encore, vous expliquez que : « Il a adoré son île d'avoir su être une terre de liberté relative et de paix sociale en un temps où d'autres ne connaissaient que les dures misères de la 'monstrueuse horreur' qu'était l'esclavage »<sup>37</sup>. Vous reprenez ainsi à votre compte ce mythe développé dès les lendemains de l'esclavage, et qui perdure encore aujourd'hui, selon lequel l'esclavage à La Réunion aurait été « plus doux » qu'aux Antilles. En fait, les études les plus récentes ont bien montré l'importance des actes de résistance et de révolte à Bourbon. Elles témoignent également de la force de l'organisation répressive de la société coloniale bourbonnaise. Cette dernière « a particulièrement excellé dans sa mission conservatrice qui

32 Constitution du 5 Fructidor, an III, article 6. En ligne sur conseil-constitutionnel.fr.

33 Hippolyte Foucque, *Pages Réunionnaises*, *Op. cit.*, p. 213.

34 *Ibid.*, p. 212.

35 *Ibid.*, p. 211.

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

confondait tous les rouages coloniaux : justice, police, administration, colons et maîtres ont œuvré à préserver ensemble leurs privilèges en menant un combat permanent contre tous leurs ennemis »<sup>38</sup>. Le calme dans lequel s'est déroulée l'abolition du 20 décembre témoigne de l'étouffoir sous lequel les colons ont su tenir le monde servile tout autant que de la singularité des sociétés coloniales indianocéaniques nées de l'esclavage. La grande diversité des esclaves et de la population libre est aussi à prendre en compte.

Plus encore peut-être que la statue de François de Mahy, vous savez comme moi que celle de Mahé de Labourdonnais suscite depuis au moins une décennie des réactions virulentes. La statue de ce gouverneur a été installée devant la préfecture de Saint-Denis le 15 août<sup>39</sup> 1856, après avoir été préalablement présentée à l'exposition universelle de 1855. La souscription avait été lancée en 1846, trouvant des donateurs à Maurice, dans les Indes Orientales et dans certains ports français. En 1859, une autre statue fut érigée, en écho, à Port-Louis capitale de l'île Maurice. Une réplique a enfin été installée à Saint-Malo, ville natale de La Bourdonnais, en 1989. Depuis le 14 août 2000, la statue réunionnaise a même été classée monument historique, ce qui lui donne une valeur patrimoniale particulière.

Pourquoi La Bourdonnais a-t-il été honoré ? Nommé gouverneur général des Mascareignes en 1733, il a entrepris de grands aménagements à Bourbon, à l'île de France où il siégeait, et dans les établissements français des Indes, puis il s'est illustré militairement contre les Anglais lors de la bataille de Négapatam<sup>40</sup>, en 1746. Mais il est loin de terminer sa vie en héros puisqu'il est embastillé de 1748 à 1751 pour « entente avec l'ennemi », avant d'être innocenté. Il meurt deux ans plus tard, en 1753. Vous qui avez participé au bicentenaire de la fondation de Port-Louis par Mahé de La Bourdonnais en août 1935, en qualité de chef du Service de l'Instruction Publique et président de notre société savante, vous savez mieux que quiconque ce que les Mascareignes doivent à Mahé en matière d'administration et de modernisation de certaines infrastructures. Mais aucun des discours prononcés en son honneur, en particulier par les gouverneurs de Madagascar et de La Réunion, présents pour l'occasion, n'a osé faire l'éloge des milices de chasseurs de Noirs puissamment réorganisées par Mahé de La Bourdonnais, en particulier autour de François Mussard dont le nom est resté tristement célèbre et dont le fusil est aujourd'hui exposé au musée de Villèle. La statue de Mahé a été désirée par l'élite insulaire à la fin de la monarchie de Juillet puis inaugurée sous le Second Empire. Ce sont en fait deux périodes durant lesquelles le régime politique au pouvoir a cherché à réaffirmer la grandeur

38 Audrey Carotenuto, *Esclaves et résistances à l'île Bourbon (1750-1848). De la désobéissance ordinaire à la révolte*, Paris, Les Indes Savantes, 2021, p. 444.

40 Bataille navale, liée à la guerre de succession d'Autriche, au large de la côte de Coromandel pour s'assurer du contrôle des villes de Madras et de Pondichéry.

coloniale de la France. Cette statue a été tout naturellement réintégrée sans difficultés dans le panthéon de la République coloniale.

Peu de personnes se préoccupent réellement du sens des statues et des monuments qui ornent villes et campagnes, constituant ainsi des repères devenus parfois quasi invisibles, mais dont la disparition physique viendrait à troubler l'ordre des choses. Il n'en est pas moins vrai qu'une partie de l'opinion s'interroge sur la statuaire de personnages sur lesquels on porte aujourd'hui un regard critique. Il me semble qu'on ne peut pas esquiver d'un revers de main l'émotion que certaines de ces statues peuvent susciter après un ou plusieurs siècles d'évolution sociale. Au-delà de certaines prises de position radicales, il n'est finalement pas anormal que les nouvelles générations, plus instruites, remettent en cause ces personnages de notre passé. Vous vous souvenez certainement de l'inauguration, en juillet 1930, du buste du docteur Victor Mac-Auliffe, membre de notre Académie, et dont vous avez épousé la fille, Elise Mac-Auliffe. Le docteur Ozoux avait, dans son discours, rejeté avec virulence les personnes qui critiquaient alors le choix qui avait été fait : « Monument, emplacement, signification, n'ont évidemment plu ni aux acariâtres qui font profession d'acrimonie, ni aux perpétuels mécontents, mécontents surtout d'eux-mêmes ; détournons-nous de leur hyperchlorhydrie mentale et verbale ; reprenons assurance en regardant par-delà cette effigie »<sup>41</sup>. Les mots sont durs, mais, presque cent ans plus tard, ils font encore écho à des déclarations faites en réaction à tous ceux, radicaux ou non, qui remettent en question la présence de La Bourdonnais face à la préfecture de Saint-Denis, dans le cœur symbolique de l'ancrage de notre île à la République française.

Il y a aujourd'hui un débat qu'il conviendrait de ne pas rejeter avec mépris. C'est justement tout l'intérêt de la statuaire publique que de susciter le questionnement philosophique et politique qui doit fonder notre démocratie. Comment donc régler le problème ? Ne rien faire n'est sans aucun doute pas la bonne solution. Je fais miennes ici les propositions du philosophe de l'Antiquité, Pierre Vesperini<sup>42</sup>. Tout d'abord il ne faut pas que « l'ombre cache la lumière ». La question est donc de savoir si on peut mettre en balance ce que La Bourdonnais a fait pour éradiquer le marronnage, ou ce que De Mahy a fait pour la colonisation de Madagascar, avec ce qu'ils ont pu faire par ailleurs pour notre île. Débattons-en ! Ensuite, il ne faut pas craindre de déboulonner les statues de personnages qui ont eu des comportements considérés aujourd'hui comme répréhensibles et qui par ailleurs n'auraient rien apporté de bon ni de constructif à la société de leur époque. Enfin, il faut être capable de contextualiser l'hommage rendu par la statue. S'il est légitime, nous dit Vesperini, de ne pas ériger aujourd'hui de statue de Churchill

41 « Discours de M. le docteur Ozoux pour l'inauguration du monument Mac-Auliffe », *Bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion*, 1929-1930, vol. 10, p. 12.

42 Pierre Vesperini, *Op. Cit.*

en Inde, du fait de son action coloniale, cela ne suffirait pas pour autant à justifier le déboulonnage de la statue de Londres, installée en 1973, pour rappeler le rôle crucial du Premier ministre anglais durant la Seconde Guerre mondiale.

Arriver à contextualiser et à accepter que les victoires des uns (Waterloo station à Londres ou la gare d'Austerlitz à Paris) soient les défaites des autres, demande cependant une certaine culture historique. Une des réponses qui a été proposée, en France et à La Réunion, a été de mieux accompagner pédagogiquement, à travers un affichage, les statues héritées d'un « passé qui ne passe pas ». La proposition vaut d'ailleurs pour les noms de rue, dont le changement est parfois encore plus problématique pour les riverains pour des raisons d'ordre purement pratiques. C'est ainsi, par exemple, que de passage à Bordeaux en décembre 2021, j'ai pu lire, sur la plaque de la Rue Gramont, face à la gare SNCF, le long texte suivant : « Jacques-Barthélémy Gramont (1746-1816) a financé 3 expéditions de traite : une en 1783 et deux autres en 1803. Il devient consul de la Bourse de Bordeaux en 1784. Il est conseiller général de Gironde en 1800 et 1807, président de la Chambre de commerce de Bordeaux de 1806 à 1809 puis maire pendant les Cent Jours le 2 mai 1815. Il est l'un des cinq négociants qui font partie de la commission de neuf membres qui représente Bordeaux auprès de Napoléon Bonaparte lors du débat sur le rétablissement de la traite des Noirs en 1801-1802 dont le rapport plaide en faveur de la « liberté de commerce » et donc de la traite ». Et cette longue plaque invite celui qui veut en savoir plus à se connecter, à partir d'une adresse internet ou d'un QR Code, à un site consacré à la mémoire de l'esclavage à Bordeaux. Il faut avoir l'envie de prendre le temps de lire la plaque, mais cela participe finalement à un parcours mémoriel et touristique sur le Port de la Lune (classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), dont la prospérité et la richesse immobilière se sont en grande partie construites sur la traite négrière. Une autre possibilité consiste, comme cela a été fait dans l'ancienne Allemagne de l'Est de proposer en écho, face à la statue incriminée, une œuvre d'art contemporaine qui permet d'interroger la première. L'Allemagne, particulièrement marquée par une succession de régimes totalitaires, a également un musée à Berlin pour la statuaire déboulonnée afin de ne pas perdre les traces de ce passé, d'en conserver la mémoire et de proposer une lecture historique de cet art dans un lieu dédié. Il est aussi possible d'enrichir l'espace public du nom de personnes, célèbres ou anonymes jusque-là, qui ont contribué aux combats contre toutes les formes de discriminations qui ont marqué, et marquent encore notre histoire. C'est ainsi qu'en mars 2021, l'historien Pascal Blanchard rendait, sur la demande du président de la République, un rapport proposant « plus de 300 personnalités issues de la diversité »<sup>43</sup> pour aider les collectivités à renouveler les noms de rues et de bâtiments publics. Mais il faut aussi, dans ce cas, être bien conscients

43 *Rapport sur les portraits de France*, mars 2021. En ligne sur [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr).

que nul n'est parfait et que l'histoire individuelle et collective est faite de lumière et d'ombre.

Faire évoluer, oui, c'est même une nécessité, mais détruire, non. Telle est pour ma part la ligne de partage des eaux entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. L'histoire a montré que le pas est vite franchi entre la violence qui commence à s'exprimer contre les objets et celle qui s'exprime ensuite à l'égard des individus. De plus, il y a derrière la pensée qui conduit à la volonté d'effacer et de détruire les traces de notre passé considérées aujourd'hui comme insupportables, une philosophie politique qui fait reposer la compréhension de l'histoire, et donc de la nature humaine, sur un mode binaire : le bien contre le mal, le bon contre le mauvais. C'est de cela que se nourrit la *cancel culture* puritaine née chez les Anglo-saxons et qui aboutit à la censure d'ouvrages au nom de la morale. Saviez-vous, Monsieur le Président, que dans certaines écoles américaines *L'Illiade* et *L'Odyssee* ont été interdits au prétexte qu'il s'agirait de textes sexistes faisant l'éloge de la société esclavagiste ? À ce titre, bien des plus grandes figures masculines de la littérature française pourraient être déboulonnées et leurs œuvres mises à l'index. Songeons par exemple à Victor Hugo et au comportement qu'il a eu toute sa vie avec les femmes.

Il faut tout autant lutter contre la *cancel culture* que s'opposer à ceux qui s'accrochent à une pensée passéiste dans laquelle il ne pourrait être question de déboulonner les statues au prétexte que cela effacerait l'histoire. Aux positions tranchées, radicales et antagonistes sur la valeur à accorder aux personnages historiques jusqu'ici célébrés, ne serait-il pas plus constructif et judicieux de se demander sur quelles valeurs et principes fonder notre modèle de société ?

Gilles GAUVIN